



L'entretien des parcelles

Un système agroforestier étant évolutif, il est nécessaire de le suivre tous les 6 mois au moins afin de pouvoir l'adapter. Un tel système comporte différents types de plantes qui peuvent être classées en trois familles : plantes temporaires (vie courte), plantes cycliques (ex: bananiers qui disparaît après fructification ou taille au profit d'un rejet), et plantes permanentes qui consistent en une strate sous l'effet d'une taille régulière.

1 Établir le diagnostic de l'état de la parcelle

- Les plants ont-ils survécu ? Lesquels sont morts, lesquels se portent bien ?
- Y a-t-il un problème de mauvaises herbes ? D'espèces envahissantes sur la parcelle ?
- Y a-t-il eu de la prédation (nématodes, ongulés...) ?
- Y a-t-il des maladies, du piquage ?
- Est-ce que je suis sûr(e) de n'avoir rien omis ?

2 Définir les priorités d'action

- Quel est le problème qui posera le plus rapidement des difficultés ? Sa gestion doit-elle être priorisée ;
- Y a-t-il un péril immédiat pour la plantation ? (sécheresse, maladie, prédation...);
- Quelles sont les zones qui ont le plus rapidement besoin d'entretien ?

La réponse à ces questions permettra d'élaborer la liste d'actions à réaliser sur la parcelle, ainsi que le temps et le matériel nécessaires ;

Exemple d'actions à réaliser :

- taille des plantes permanentes,
- gestion des mauvaises herbes,
- binage.

3 Organiser l'entretien

- Établir un calendrier d'actions selon l'ordre de priorité défini, en prenant en compte les objectifs de sa parcelle et le budget disponible.
- Lors des actions d'entretien, attention à ne pas blesser ou mutiler les plants : il peut être utile de matérialiser les plants par rubalise ou piquets.
- Certaines actions comme la taille peuvent être complexes à appréhender pour le novice ; il vaut alors mieux y aller pas à pas, quitte à ce que cela prenne un peu plus de temps.

4 Régularité du suivi

- Un suivi régulier (tous les mois au départ) est nécessaire tant que les arbres et arbustes soient hors d'atteinte de la concurrence herbacée.
- Surveiller très régulièrement en saison des pluies (au moins une fois/mois).
- Entretien régulièrement les plantations : tous les 3 à 4 mois en saison des pluies, et tous les 6 mois en saison sèche pour la première année. Les années suivantes : au moins 2 fois par an.

5 Quand dois-je regarnir (replanter) en cas de mortalité des plants ?

- Il n'y a pas de règles précises. Il est normal d'observer un peu de mortalité la première année suivant la plantation. Il faudra néanmoins s'inquiéter à partir de 20 à 30% de mortalité pour les plants, et à partir de 50% pour les boutures.
- Si il est fait le constat que certains plants ne sont pas adaptés (ex : pousse trop lente, effet allopathique, absence de racine pivot ou mauvais choix d'espèce pour un rôle spécifique), ne pas hésiter à les remplacer par d'autres espèces..

